

**« Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle  
dans un contexte de globalisation »**

**Représenter la réalité du peuple maori dans les statistiques officielles  
Le défi que Statistiques Nouvelle-Zélande doit relever**

**Whetu Wereta**

## **Représenter la réalité du peuple Maori dans les statistiques officielles Le défi que Statistiques Nouvelle-Zélande doit relever**

**Whetu Wereta**

---

### **Introduction**

Le peuple maori est le peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande qui, malgré les efforts soutenus du groupe européen dominant pour l'assimiler, a conservé pratiquement tout de sa culture traditionnelle. Dans les années 50 et 60, l'urbanisation s'est faite à un rythme si rapide que ses chefs ont craint de perdre la barre sur cette culture. Les années 70 ont été marquées par les fortes pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il s'attaque aux problèmes de l'érosion de la langue et de la culture maories ainsi qu'aux problèmes sociaux naissants qu'avait entraînés, selon l'opinion générale, l'urbanisation. Cette période a également marqué le début d'une renaissance culturelle qui gagna du terrain dans les années 80 et qui a entraîné une nouvelle exigence : cette fois, le peuple maori réclamait le contrôle direct de son développement. Les gouvernements successifs ont réagi en adoptant des politiques de plus en plus favorables en ce sens et selon lesquelles, tous les organismes gouvernementaux doivent avoir des programmes qui appuient les initiatives maories.

Aujourd'hui, le peuple maori a autant besoin d'une information statistique valable que tout autre groupe ayant à prendre des décisions importantes. Malheureusement, les statistiques officielles sur les Maoris sont limitées et le peuple maori croit de moins en moins à leur pertinence et en leur validité. Les agences gouvernementales qui ont le mandat d'évaluer les résultats des politiques ont elles aussi remis en question l'intégrité des données, quoique pour des motifs différents. Dans le cas de statistiques officielles, perdre la confiance d'un ensemble d'une population, quel qu'il soit, peut avoir des conséquences graves pour l'ensemble du système statistique. C'est là une perspective qu'aucun organisme de statistique national n'aime envisager. Au lieu d'adopter une position défensive, Statistiques Nouvelle-Zélande a préféré relever le défi en faisant appel à l'aide et à la coopération du peuple maori pour rétablir la pertinence des données officielles et rehausser la qualité de l'ensemble de ces données.

La présente communication s'ouvre sur un bref aperçu de l'histoire du peuple maori, contexte dans lequel nous examinerons les statistiques officielles qui le concernent, pour ensuite traiter en détail de la qualité de l'information statistique dont la pertinence, nous le verrons, constitue l'élément essentiel. La troisième partie porte sur les politiques adoptées par Statistiques Nouvelle-Zélande pour se donner les moyens de régler les problèmes

soulevés par les Maoris lors de consultations. L'élaboration d'un cadre conceptuel statistique, considéré comme essentiel pour obtenir des données pertinentes, est en cours depuis quelque temps. La première ébauche du cadre proposé est présentée dans la dernière partie.

## **Contexte historique**

En 1840, la Nouvelle-Zélande devint une colonie britannique à la suite de la signature du traité de Waitangi. Par ce traité, les Britanniques obtenaient le droit de gouverner à la condition de protéger le mode de vie des Maoris et les ressources grâce auxquelles ils subsistaient. Avant la fin du siècle, le traité fut déclaré nul et fut pratiquement oublié du gouvernement. Les Maoris, eux, n'oublièrent pas. Avec les années, le traité et ses garanties servirent de point de ralliement puissant pour le peuple maori.

Parmi les nombreux défis que les Maoris ont dû relever, deux auront créé de sérieux bouleversements. À la fin du XIXe siècle, les Maoris luttèrent pour leur survie. Les chiffres combinés d'estimations et de recensement laissent supposer qu'entre 1840 et 1896, leur nombre a diminué de presque la moitié pour tomber à environ 42 000 (Pool, 1991). Les colonisateurs et les dirigeants de l'époque étaient d'avis que le peuple maori finirait par s'éteindre, ce qui n'a rien d'étonnant. Aujourd'hui, la population ancestrale maorie, soit les descendants des signataires du traité de Waitangi, s'élève à plus de 600 000 personnes. 73 000 autres Maoris habitent l'Australie.

L'autre défi fut la menace de la survie culturelle. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'isolation rurale avait mis le peuple Maori à l'abri des politiques assimilatrices et des influences de l'État. À la fin de la guerre, moins de 25 % des Maoris vivaient dans les zones urbaines. Vers 1975, la situation s'était renversée. À mesure que l'urbanisation gagnait du terrain, l'inquiétude montait chez les chefs maoris relativement à la survie de leur culture et aux conséquences possibles de l'exode rural sur la conservation de leurs terres et autres ressources. Les problèmes sociaux qui faisaient surface et que l'on associait à l'adaptation à la vie urbaine sont venus s'ajouter à ces préoccupations.

Au début des années 70, les diplômés universitaires radicalisés, les autochtones regroupés en réseaux, ceux qui avaient connu la syndicalisation et tous les mécontents ont manifesté. Pressé de régler les injustices résultant de la perte de terres et de l'anéantissement de la culture, le gouvernement a réagi en créant le tribunal de Waitangi, lequel allait examiner les revendications concernant les violations présumées du traité. L'ensemble des décisions rendues par le Tribunal, et maintenant par la Cour, fait de plus en plus jurisprudence en Nouvelle-Zélande. Des revendications ayant trait à la confiscation des terres, aux droits de pêche, aux forêts, à la langue maorie, au savoir maori et nombre d'autres questions ont été instruites et jugées, et les principes énoncés dans les décisions se retrouvent progressivement dans le système politique et influencent une bonne partie des politiques du gouvernement sur les questions concernant le peuple maori.

En 1984, le ministre des Finances et le ministre des Affaires maories ont convoqué un Sommet économique maori. Les participants au Sommet sont arrivés à la conclusion que le peuple maori devait façonner et orienter lui-même son développement afin d'assurer la survie de sa culture. Le Sommet a donné lieu à l'adoption d'une convention et au lancement de la Décennie du développement maori. Les principaux objectifs visés par la Décennie

étaient d'encourager l'autosuffisance économique, de réduire la dépendance à l'égard de l'État et de promouvoir le développement des tribus. Vers la fin des années 80, le gouvernement a commencé à déléguer certaines fonctions de fournisseur de services aux autorités tribales. À peu près au même moment, il a adopté une série de mesures visant à favoriser, dans ses politiques et dans les organismes de service, une attitude d'ouverture envers les Maoris. L'obligation de consulter figure parmi ces mesures.

Le programme actuel de renforcement des capacités du gouvernement est axé davantage sur les communautés locales que sur la tribu. Il vise à améliorer la capacité des organismes communautaires maoris à utiliser les ressources dont ils disposent et à améliorer l'efficacité de leurs initiatives de développement en apportant son soutien au renforcement des capacités en matière de gestion des affaires publiques.

### **Revoir les statistiques officielles sur les Maoris**

Maintenant plus que jamais, le peuple maori a besoin d'une information statistique de bonne qualité pour ses propres affaires. Une information statistique de première qualité est essentielle à la bonne gestion des affaires publiques. Comme tout autre organisme ayant ce genre de responsabilité, les organismes maoris doivent être adéquatement renseignés sur les communautés qu'ils desservent et sur les problèmes auxquels elles font face. L'efficacité de la planification et du processus décisionnel dépend de la qualité de l'information sur laquelle elles reposent.

Lors de la préparation du recensement de 1996 et pour la première fois dans l'histoire de Statistiques Nouvelle-Zélande, une équipe dirigée par le statisticien en chef du gouvernement a parcouru le pays afin de consulter les Maoris sur le contenu du recensement. À chaque rencontre, SNZ a fait l'objet de critiques, parfois virulentes, sur un aspect ou un autre des statistiques officielles. Le peuple maori ressentait un profond sentiment d'injustice face à la représentation de sa population dans les données officielles et devant le peu de place qui lui était faite dans les recensements et les recherches, dont il était parfois même exclu. Le lien entre les politiques et les données officielles avait été clairement reconnu et puisque à peu près aucun changement n'avait été observé, ils mettaient en doute les données sur lesquelles les politiques étaient fondées. Le peuple maori de l'époque n'avait nulle confiance dans les statistiques officielles ni dans les statisticiens qui les produisaient.

Les statistiques officielles sur les Maoris comprennent :

- le recensement total et l'évaluation de la taille de la population aux niveaux national et sous-national;
- les chiffres prévisionnels de population;
- l'évaluation de la croissance et de la répartition géographique de la population;
- la description chiffrée de la structure démographique de la population et de ses caractéristiques sociales et économiques;

- des analyses de la structure et des conditions de vie des ménages et des familles;
- l'évaluation de l'utilisation faite par les Maoris des services de santé et autres services, de leur participation et de leur rendement en matière d'éducation et de travail;
- l'évaluation de l'occupation et de la qualité des logements;
- des indicateurs du degré de dépendance des Maoris à l'égard des prestations accordées par l'État;
- des statistiques sur l'emploi du temps des Maoris;
- des données sur la criminalité, la délinquance juvénile, les maladies, etc.;
- la description chiffrée de la structure démographique et des tribus qui composent la population maorie, ainsi que de leurs caractéristiques sociales et économiques;
- des données sur l'acquisition, la maîtrise et l'usage de la langue maorie.

Bien que cette liste puisse sembler complète, la portée en est extrêmement limitée. La base d'information présente des lacunes importantes. De plus, l'analyse et la présentation sont limitées et certaines données sont incompatibles d'un ensemble de données à un autre, de même qu'à l'intérieur d'un même ensemble d'une année à l'autre.

#### **a) Lacunes de la base d'information**

La collecte de renseignements sur les tribus a repris en 1991 après une période de 90 ans, mais on ne trouve aucun renseignement sur les institutions, les organismes ou les groupes autres que les tribus. Le noyau de la tribu est le *whanau* ou famille élargie. Bien que le mode de vie traditionnel puisse avoir été modifié pour se prêter à la vie moderne, certains Maoris continuent d'entretenir les liens familiaux et de respecter l'autorité de leurs chefs. Dans d'autres cas, en particulier dans les villes, le mode de vie basé sur la famille et ses liens n'est plus qu'un souvenir. La majeure partie du peuple maori se retrouve quelque part entre ces deux extrêmes.

Les institutions maories ont maintenant une nouvelle vocation axée sur le développement maori et dans les régions urbaines, des hybrides modernes ont pris forme et assument désormais le rôle que jouaient autrefois les organisations basées sur les liens familiaux. Elles font, elles aussi, partie du réseau de développement. Récemment, on a pu constater une prolifération d'organismes axés sur l'enjeu maori, lesquels se sont tous engagés dans une activité de développement.

Il manque également de données sur les ressources des Maoris, données essentielles au développement économique. Bien que ces ressources aient été largement réduites depuis la signature du traité de Waitangi, un nombre important de terres sont demeurées la propriété collective de familles élargies et de sous-tribus et par conséquent, l'accès au financement de développement par les banques a toujours posé des problèmes. Les

fiducies et les incorporations prévues par la loi ont contribué à briser cette barrière et les Maoris occupent maintenant une place importante dans les industries agricole et horticole. Certains autres possèdent et exploitent des entreprises dans des industries non-traditionnelles qui ne sont pas rattachées à la terre. La plus importante centrale géothermique de la Nouvelle-Zélande appartient à une fiducie maorie. Grâce aux accords relatifs au traité de Waitangi, les Maoris détiennent une part substantielle des quotas de pêche accessibles selon le plan de gestion des pêches de la Nouvelle-Zélande. Ils possèdent également des forêts indigènes et tropicales. Une partie des profits que les fiducies et les incorporations maories réalisent est retournée aux communautés sous forme de bourses et de dons devant servir à des fins culturelles, sociales et éducatives, une pratique prévue par la loi. Seule une infime partie de l'information dont nous venons de parler se retrouve dans les statistiques officielles et le cas échéant, les données sont habituellement de nature strictement financière. Une initiative conjointe entre Statistiques Nouvelle-Zélande et le ministère du Développement maori est en marche depuis quelques années, mais se retrouve dans une impasse sur la question de la définition d'une entreprise maorie.

On trouve également très peu de choses sur la capacité sociale et (à l'exception des qualifications scolaires officielles) sur le capital humain propre aux communautés maories ou encore, sur les problèmes auxquels les Maoris devront s'attaquer s'ils veulent assurer leur survie culturelle. Par exemple, les questions environnementales viennent au premier rang des préoccupations des Maoris, car leurs réserves de nourriture et de plantes médicinales typiquement maories ainsi que leurs lieux sacrés risquent fort d'être réduits, pollués et ruinés. Au sein de la communauté maorie, des normes régissent l'utilisation et l'entretien de ces sites, et les lois relatives à la gestion et à la conservation des ressources tiennent compte de certaines de ces coutumes. On trouve encore moins d'information sur la contribution des Maoris, comme citoyens de la Nouvelle-Zélande, à la vie du pays soit, par exemple, la création et l'exploitation d'entreprises prospères, la participation dans le processus décisionnel et à l'établissement de politiques, dans les principaux organismes de services offerts à l'ensemble de la population et dans les activités culturelles et sportives.

## **b) Une image déformée**

Comme on peut le constater à la lecture de la liste des données, les statistiques officielles portent presque exclusivement sur les aspects démographiques et socio-économiques du mode de vie du peuple maori. Les lacunes relevées plus haut concernent toutes la culture ou la réalité autochtone. Ce sont là des aspects de la vie qui font des peuples autochtones comme les Maoris ce qu'ils sont. Le fait de se limiter à l'aspect socio-économique sans tenir compte des différences culturelles donne une image déformée de la réalité du peuple autochtone.

En Nouvelle-Zélande, il est pratique courante de mesurer les progrès du peuple maori en les évaluant par rapport au reste de la population (non-maorie) selon un éventail de variables socio-économiques et de comportements jugés problématiques. Dans une certaine mesure, cette méthode révèle la nature des données et la difficulté d'établir un rapprochement entre des ensembles de données de sources différentes. Cependant, elle se solde également par un échec en matière d'analyse. Habituellement, les analyses sont descriptives et sont faites sans l'aide d'un cadre conceptuel et analytique. La plupart des analyses portent essentiellement sur les échecs et non sur la dynamique du changement,

laquelle comprend les progrès comme les échecs et aide à mieux comprendre les problèmes.

Les indicateurs les plus souvent utilisés sont la santé, le travail, le rendement scolaire, le revenu, les sources de revenu et le logement, alors que les comportements les plus souvent utilisés sont la délinquance adulte et juvénile, le décrochage scolaire, le suicide et les traitements reçus à l'hôpital. Résultat : le peuple maori est continuellement représenté dans les analyses statistiques comme une minorité dysfonctionnelle et socio-économiquement dépendante, et homogène en cela. Au cours de la consultation précédant le recensement de 1996, le peuple maori a fait remarquer qu'il trouvait cette représentation non seulement fautive, mais aussi offensante (ce qu'il a réitéré lors de la préparation du recensement de 2001). Les rapports de Statistiques Nouvelle-Zélande font maintenant contrepoids aux comparaisons socio-économiques en présentant des données qui témoignent des changements survenus dans la population maorie.

### **c) Lacunes et contradictions dans les définitions, les classifications et les méthodologies**

Le système de statistiques officielles de la Nouvelle-Zélande se divise en plusieurs éléments. Le recensement de la population effectué tous les cinq ans par Statistiques Nouvelle-Zélande constitue la principale source de données sur le peuple maori, auxquelles viennent s'ajouter les résultats des enquêtes par sondage, périodiques ou continues, comme l'Enquête sur la main-d'œuvre familiale, l'Enquête sur le revenu des ménages et l'Enquête sur les dépenses des ménages. Des enquêtes sur mesure sont menées à la demande des organismes d'administration centrale, parfois par Statistiques Nouvelle-Zélande et parfois par des cabinets privés. Tout comme le recensement et les enquêtes par sondage, les dossiers administratifs des organismes gouvernementaux constituent eux aussi une source importante d'information. Il y a toutefois de nombreuses contradictions ayant trait aux définitions, aux classifications et aux méthodologies d'un ensemble de données à un autre.

La définition et la classification du peuple maori ont toujours constitué des sujets de controverse et il a été particulièrement difficile de les harmoniser d'un ensemble de données à un autre, et d'une période à une autre. Avant le recensement de 1986, on avait recours à une classification raciale fondée sur une ancienne conception de la race pour classer la population maorie. Les répondants devaient établir leur degré de sang tribal en fractions précises et ceux qui se déclaraient de sang maori à 50 %, ou à un degré plus élevé, étaient classés dans la population maorie. Ce système de classification est à l'origine de la majeure partie des récriminations formulées lors des consultations.

Malgré le niveau élevé d'intermariages, les Maoris purs constituent la catégorie la plus importante de la population, lorsque les chiffres sont établis en fonction de la race, alors que les Maoris au deuxième degré arrivent en second, loin derrière. La compilation de ces deux catégories laisse supposer que les Maoris établissaient déjà leur appartenance sociale au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Des pressions exercées par le Conseil maori et par d'autres organismes maoris nationaux ont amené, vers 1975, un changement de la définition donnée par la loi. Légalement, les Maoris étaient désormais définis comme des personnes de race maorie de Nouvelle-Zélande de même que tout descendant de ces personnes, une définition qui reflétait la prédominance de la généalogie dans l'ordre social maori. La

classification statistique des Maoris a été modifiée en 1986 afin de leur permettre de rendre compte eux-mêmes de leur ethnicité.

En 1991, une question portant sur l'ascendance maorie fut ajoutée au recensement afin de satisfaire aux exigences électorales (le peuple maori avait été représenté séparément depuis 1867). Cette question sert également de question de sélection concernant l'appartenance à une tribu. Ainsi, depuis 1991, trois chiffres de population relatifs aux Maoris sont disponibles : la population maorie ancestrale, la population composée du groupe ethnique maori (ceux qui ont déclaré la race maorie comme l'une de leurs appartenances ethniques) et la population composée du groupe ethnique uniquement maori (ceux qui ont déclaré la race maorie comme étant leur seule appartenance ethnique). Les Maoris semblent généralement satisfaits de la méthode de recensement utilisée actuellement.

Étant donné les lacunes et les contradictions dans les données, les organismes gouvernementaux responsables de l'élaboration des politiques concernant les Maoris, et chargés d'en évaluer les conséquences, n'ont jamais pu obtenir un portrait d'ensemble de l'impact des politiques de développement du peuple maori. L'élaboration de ces politiques ne fait référence qu'au groupe ethnique maori et c'est justement de cette catégorie que viennent toutes les contradictions. En 1995, le gouvernement a établi les principes suivants pour la collecte et la présentation des données sur les Maoris :

- les données sur l'ethnicité doivent être recueillies sur une base régulière, dans le cadre des collectes de données administratives;
- les normes établies par Statistiques Nouvelle-Zélande doivent être respectées;
- une évaluation appropriée du peuple maori doit être élaborée dans les secteurs hautement prioritaires;
- les statistiques sur les Maoris doivent être analysées afin de dégager les tendances à l'intérieur de la population maorie et les disparités entre Maoris et non-Maoris.

Toutefois, les problèmes continuent de survenir et l'an dernier, Statistiques Nouvelle-Zélande a entrepris une révision de l'évaluation de l'ethnicité. Cette révision est toujours en cours.

#### **d) Autres questions**

Les Maoris ont de nombreuses préoccupations concernant les données statistiques. À l'heure actuelle, l'individu constitue l'unité de mesure de la plupart des statistiques sociales et économiques. Les Maoris qui veulent s'attaquer aux problèmes sociaux comme le chômage ou les problèmes de santé croient pouvoir mieux comprendre les impacts lorsqu'ils peuvent observer ces phénomènes dans le contexte d'un ménage, en particulier dans les ménages où il y a des enfants. Alors qu'il serait utile pour les Maoris d'étudier la question du chômage en redistribuant les résultats des recensements sur la base des ménages, il est difficile de présenter les questions sur la santé sous cet angle sans effectuer une enquête auprès des ménages. L'information concernant la santé provient de cas

contenus dans les dossiers administratifs. Les données concernant les ménages ne sont pas collectées.

L'approche sectorielle des évaluations est un autre sujet de préoccupation, largement répandu en Nouvelle-Zélande et, à en juger par la documentation, dans de nombreux autres pays. La question de l'accès à l'information a également été soulevée. La plupart des renseignements disponibles gratuitement ne peuvent être utilisés comme tels pour l'usage que les Maoris doivent en faire. De même, les connaissances statistiques sont plutôt rares dans les communautés maories et l'on exige souvent de Statistiques Nouvelle-Zélande de présenter l'information de façon à ce que l'on puisse l'utiliser directement, ce qui n'est pas toujours possible, les ressources étant rares.

En résumé, le fait que les données existantes sur les Maoris soient inadéquates montre bien les circonstances dans lesquelles elles ont été rassemblées. Jamais, ou rarement, elles n'ont été collectées pour répondre aux besoins particuliers des Maoris. Dans la plupart des cas, les Maoris ont simplement constitué une catégorie parmi tant d'autres de l'information statistique recueillie pour l'ensemble de la population. Dans cette mesure, l'information disponible est le miroir des préoccupations et des priorités de la société dominante et de ce qu'elle perçoit et comprend de la vie d'un Maori.

C'est en grande partie grâce à des discussions suivies avec le peuple maori et avec le ministère du Développement maori que Statistiques Nouvelle-Zélande en est arrivé à saisir les besoins du peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande en matière de statistiques, et à comprendre leur perception des statistiques officielles. D'où la nouvelle façon de voir les politiques et les pratiques existantes en matière de statistiques et l'attitude d'ouverture de Statistiques Nouvelle-Zélande et du reste du gouvernement, non seulement face aux besoins du peuple maori d'avoir des données pertinentes, mais également face à leur besoin de connaissances et de compétences en matière de statistiques.

## **De la théorie à la pratique**

Adapter les données officielles à la réalité maorie a toujours été considéré comme un exercice à long terme. Au départ, les questions devaient être traitées une à une et au niveau opérationnel plutôt que stratégique. Néanmoins, des mesures importantes ont été prises afin d'améliorer l'infrastructure organisationnelle, d'établir des relations satisfaisantes de part et d'autre et de fournir des données adaptées aux besoins des Maoris.

Sur le plan de l'infrastructure, une petite unité de statistiques sur les maoris a été mise sur pied afin d'offrir à SNZ des conseils en matière de politiques et de pratiques statistiques. Peu après, un comité consultatif externe a été créé et les membres ont été sélectionnés parmi les usagers maoris de données statistiques. Une bourse d'études visant à encourager et à soutenir les jeunes Maoris qui désirent poursuivre des études en mathématiques et en statistiques a également été créée.

De nombreuses initiatives ont permis d'établir et d'entretenir de bonnes relations comme, par exemple, l'invitation lancée aux représentants des tribus à une réunion soulignant la publication des premières statistiques sur l'appartenance tribale depuis le recensement de 1901. Le statisticien en chef de la Nouvelle-Zélande a également accepté de faire partie du

bureau de direction d'une étude longitudinale entreprise par les membres du département d'études maories de Massey University. En 1996, la première conférence des usagers maoris de statistiques officielles fut convoquée et pour le recensement de la même année, une équipe d'agents de liaison maoris fut recrutée. Des questionnaires bilingues ont été conçus et mis à la disposition des répondants qui en faisaient la demande.

Quant aux besoins en matière de données, des profils statistiques sur chaque tribu ont été préparés à la suite des recensements de 1991 et de 1996. Il s'agissait de simples présentations de données, sous forme de tableaux et de graphiques, accompagnées d'un simple texte explicatif. Au cours de cette première étape, on a ajouté une question au recensement pour obtenir des renseignements sur la ou les langue(s) parlée(s) et à partir desquels on a pu établir les premières statistiques sur la langue maorie. À la suite du recensement de 2001, une enquête post-censitaire portant sur la langue maorie a été menée.

Plus tôt cette année, une stratégie globale a été adoptée pour les cinq à dix années à venir. L'un des six objectifs stratégiques du plan à long terme de SNZ, le but visé par les stratégies de statistiques sur les Maoris, est de répondre aux besoins des Maoris. Selon les termes de l'objectif, bien que le système officiel de statistiques soit constitué de plusieurs éléments, le statisticien en chef du pays joue un rôle de direction en fixant les normes et les protocoles. Le plan d'action comporte trois volets : adapter les statistiques officielles à la réalité maorie, sensibiliser les communautés maories aux statistiques officielles et les encourager à utiliser ces données, et renforcer les capacités des organismes maoris en matière de statistiques grâce au transfert de connaissances et de compétences.

L'unité « recomposée » de statistiques sur les Maoris a tracé les grandes lignes de la stratégie. À la suite d'un remaniement en 2000, un nouveau directeur a été nommé et le personnel est passé à quatre employés. Statistiques Nouvelle-Zélande a toujours eu de la difficulté à recruter des Maoris qui possèdent les compétences et l'expérience requises en statistiques et qui soient disposés à travailler au bureau national. Cette fois-ci, cependant, le processus de recrutement s'est avéré fructueux. Deux membres du personnel ont de l'expérience dans la collecte et la production de statistiques et l'un d'eux a même de l'expérience en analyse. Deux nouveaux diplômés ont été embauchés, dont l'un possède une formation en astrophysique et l'autre, en études maories et en droit. L'étude du droit s'avère utile lorsque l'unité doit rédiger des déclarations de principe, une obligation de SNZ prévue par le traité de Waitangi. En plus des quatre employés à plein temps, l'unité compte également six agents de liaison à temps partiel en milieu communautaire.

Les principales fonctions de l'unité sont de diriger et de conseiller l'organisme sur les questions ayant trait aux statistiques sur les Maoris, d'orienter et d'administrer le programme de sensibilisation de SNZ et destiné à la communauté maorie, de coordonner les efforts des différentes unités commerciales dans les projets-pilotes de renforcement des capacités en matière de statistiques et enfin, d'établir et d'entretenir de bonnes relations avec les protagonistes. Bien que l'unité concentre ses efforts sur le plan stratégique, il lui arrive néanmoins de conseiller et de travailler sur des questions opérationnelles. Elle n'est pas considérée comme un intervenant permanent mais plutôt comme une mesure provisoire, jusqu'à ce que l'organisme, dans son ensemble, soit en mesure de répondre adéquatement aux besoins des Maoris.

Le rôle du Comité consultatif maori a été revu de façon à ce qu'il s'inscrive dans la nouvelle orientation stratégique. Ses fonctions sont les suivantes :

- fournir des conseils en matière de politiques clés et autres questions susceptibles d'avoir un impact sur les priorités relatives aux statistiques sur les Maoris;
- fournir des conseils sur le pour et le contre des projets et des programmes relatifs aux statistiques sur les Maoris lorsqu'il y a des tensions concernant les ressources;
- fournir des conseils sur la pertinence des services de statistiques sur les Maoris dans des domaines particuliers, incluant les services offerts par les agences autres que SNZ;
- fournir des conseils sur la façon de réagir aux pressions extérieures susceptibles de nuire aux activités de statistiques sur les Maoris.

### **Première ébauche d'un cadre conceptuel de statistiques sur les Maoris**

Dès 1991, on a reconnu la nécessité d'élaborer un cadre conceptuel pour les statistiques sur les Maoris qui saisisse et résume l'idée que se font les Maoris du bien-être et du développement et qui reflète leur diversité. L'une des principales raisons de la mise sur pied de l'Unité de statistiques sur les Maoris et du Conseil consultatif maori était de faire en sorte que Statistiques Nouvelle-Zélande ait tous les outils nécessaires pour entreprendre le travail de conception que cela implique. L'élaboration du cadre conceptuel a donc été amorcée en 1993, à la suite d'une série de consultations dont nous avons parlé plus haut. En raison d'une combinaison de facteurs, comme le fait de ne pas avoir réussi à recruter du personnel parmi les quelques Maoris ayant les compétences nécessaires et les limites financières, les priorités ont sans cesse été revues et le travail constamment remis à plus tard. Depuis l'adoption du plan stratégique, l'élaboration d'un cadre conceptuel a priorité absolue. SNZ et le Comité consultatif le considèrent comme la clé du développement à long terme et de l'amélioration des statistiques sur les Maoris.

Une première ébauche du cadre proposé a été achevée, de sorte que sa forme et sa structure sont maintenant évidentes. La consultation avec les groupes maoris et les agences gouvernementales peut donc commencer. Il s'agit avant tout d'un document de travail faisant appel à de nombreuses sources, dont les travaux du Conseil consultatif et les premiers travaux de l'Unité de statistiques sur les Maoris.

Le développement du peuple maori est au cœur du cadre conceptuel. Afin de définir cette notion, on a adopté une conception du développement axée sur les ressources (Sen, 1989). Vu sous cet angle, le développement du peuple maori devra passer par le processus d'habilitation, un processus qui cherche à étendre le champ de possibilités du peuple maori, lui donnant accès à une vie meilleure. Cela se traduit par :

- des possibilités plus étendues;
- un choix plus grand;

- un accès plus facile (par exemple, au savoir et aux institutions maoris ainsi qu'aux institutions de la société néo-zélandaise); l'augmentation de la participation non seulement dans les différents secteurs d'activités maories, mais aussi dans les processus culturels, politiques, économiques et sociaux néo-zélandais en général;
- un rôle plus actif dans le domaine des biens et des services;
- l'autodétermination.

Cette façon de concevoir le développement reconnaît la fluidité, la complexité et la diversité qui caractérisent la société maorie, constatées lors de l'étude longitudinale menée à la Massey University (à laquelle nous avons déjà fait référence).

« Loin d'être homogène, le peuple maori présente une variété de caractéristiques culturelles et vit dans nombre de réalités culturelles et socio-économiques différentes. [...] La société maorie n'est pas statique. Les changements survenus dans les tendances démographiques, les progrès technologiques, les interactions avec les autres cultures et les autres peuples et la réduction du contrôle des ressources se sont accompagnés de changements dans les croyances et les pratiques culturelles. [...] Les Maoris appartiennent à des groupes sociaux et culturels nombreux et diversifiés. Parfois, l'ethnicité constitue le critère d'appartenance le plus important mais dans certains cas, il peut s'avérer moins important que l'appartenance à une école, un club sportif, un regroupement socio-économique ou une constellation familiale. [...] Des stéréotypes imposés tant de l'intérieur que de l'extérieur de la population maorie donnent la fausse impression que le développement du peuple maori va dans une direction précise alors qu'en fait, les Maoris pourraient bien suivre plusieurs tendances. Être Maori de nos jours ne suppose nullement que l'on ait les attentes conservatrices d'un patrimoine culturel stéréotypé ou que l'on aspire à être assimilé par un courant dominant sans couleur. » [traduction libre] (Fitzgerald, 2000).

Le but premier du développement est un état de bien-être, un état dans lequel le peuple maori a à sa disposition toutes les ressources nécessaires pour mener le genre de vie qu'il souhaite vivre. À des fins d'évaluation, cet état souhaité a été défini en tenant compte de conditions qui offrent plus d'une option. Le peuple maori peut fort bien choisir de ne pas vivre selon la tradition maorie tout le temps, ni même une partie du temps. Mais la fin du monde maori (ou de son patrimoine culturel) éliminerait cette possibilité de choisir. La survie du patrimoine culturel maori doit donc être considérée comme une dimension du bien-être et désormais, un objectif du développement maori. Toutefois, les conclusions du projet Massey laissent entendre que la notion de bien-être va bien au-delà de l'affirmation culturelle. Dans cette même ligne de pensée, une liste de six aspects (dimensions) a été dressée, sans toutefois les décrire en détail. À notre avis, en l'absence de ces conditions, les options qui s'offrent aux Maoris sont soit inexistantes, soit limitées de quelque façon.

Les six dimensions sont :

- la survie du patrimoine maori;
- la cohésion sociale;
- l'actualisation du potentiel;
- la sécurité économique;
- la protection de l'environnement;
- le renforcement des moyens d'action.

Ces derniers sont tous, dans une certaine mesure, interreliés, ne serait-ce que par le caractère omniprésent de la culture. La culture est à la fois la cause et l'effet du développement et elle s'inscrit dans chacune de ces dimensions. On ne l'a toutefois pas présentée comme une dimension en raison de la difficulté d'en définir les frontières. Au départ, on a pensé que la vitalité culturelle devait faire partie de la liste. Cependant, on a fini par conclure qu'au lieu d'en être une dimension, la culture se trouvait probablement au cœur même du bien-être maori.

Le cadre conceptuel est destiné à l'évaluation des dimensions visant l'atteinte du bien-être et doit donc progresser au rythme du développement du peuple maori, dans chacun des secteurs qui sont au cœur des préoccupations de ce peuple. Jusqu'à maintenant, seize secteurs ont été retenus. Ce sont :

- la langue maorie;
- le savoir maori;
- le *Marae* (emplacement sacré de rassemblement où se prennent toutes les décisions concernant la vie communautaire);
- les lieux sacrés;
- les sites de ressources culturelles (réserves agroalimentaires, etc.);
- les terres maories;
- la population;
- les familles et les ménages;
- les liens sociaux;
- le savoir, les aptitudes et les compétences modernes;
- la santé;
- le logement;
- les revenus et les dépenses;
- le travail;
- les problèmes sociaux;
- la création et l'exploitation d'entreprises;
- la participation aux processus décisionnels;
- les droits de la personne et les droits ancestraux.

La première étape dans la construction du cadre conceptuel a consisté à ajouter des variables d'évaluation, lesquelles serviront à déterminer les exigences en matière d'information générale. Pour les choisir, on a tenu compte d'un certain nombre de facteurs. Il fallait premièrement considérer les valeurs fondamentales des Maoris. Ces dernières ont servi dans de nombreux cas à déterminer la variable la plus appropriée. Deuxièmement, le développement maori ne se fait pas dans le vide. L'une des raisons pour lesquelles on a adopté une conception du développement axée sur les ressources est qu'elle met l'accent sur le renforcement des moyens d'action. Par conséquent, les variables choisies comprennent entre autres choses, un mélange d'investissements maoris, d'investissements gouvernementaux et d'investissements provenant du reste de la société. Troisièmement, il fallait s'attarder davantage aux liens entre ce cadre conceptuel et les bases de données démographiques, sociales et économiques de Statistiques Nouvelle-Zélande sur la population entière.

Ce qui suit est un exemple de la structure et de la forme que revêt le cadre conceptuel. On y retrouve seulement deux secteurs de préoccupation : la langue maorie et une partie des sites de ressources culturelles.

### Secteur de préoccupation : la langue maorie

Dimension	Variable d'évaluation
Patrimoine maori	Usage de la langue maorie
	Maîtrise de la langue parlée
	Accès à la langue maorie – <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes qui parlent le Maori</li> <li>• Services (temps d'antenne télévision/radio etc.)</li> <li>• Produits (littérature, musique, spectacles, etc.)</li> </ul>
Potentiel humain	Maîtrise de la langue maorie (compétence)
	Reconnaissance de compétence (scolaire, Maori)
Renforcement des moyens d'action	Possibilités d'acquérir/améliorer la compétence (accès à l'apprentissage formel et informel, incluant le mentorat)
	Accès aux possibilités d'acquérir la compétence
	Dépenses du gouvernement afin de fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités et ressources d'apprentissage</li> <li>• Services (temps d'antenne - télévision/radio etc.)</li> </ul>
	Dépenses par les organismes maoris afin de fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités et ressources d'apprentissage</li> <li>• Services (temps d'antenne – télévision/radio etc.)</li> </ul>
Sécurité économique	Achats et dépenses personnels des Maoris relatifs à la langue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits</li> <li>• Services</li> <li>• Possibilités d'apprentissage</li> </ul>

### Secteur de préoccupation : sites des ressources culturelles

Dimension	Variable d'évaluation
Protection de l'environnement	Désignation et reconnaissance de sites selon leur type : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites reconnus par les tribus et les sous-tribus, mais non par les autorités</li> <li>• Sites officiellement reconnus par les autorités (locales, gouvernementales, etc.)</li> </ul>
	Qualité des ressources obtenues basée sur l'observation du site dont elles proviennent
	Épuisement des réserves de ressources naturelles (comme le <i>paua</i> et l' <i>abalone</i> )
	Dommages et destruction de sites résultant de la gestion des autorités locales ou de procédures opérationnelles
Renforcement des moyens d'action	Dispositions visant la participation active des Maoris à la gestion, à l'exploitation, à la protection et à la sauvegarde des ressources culturelles
Patrimoine maori	Accès à l'expertise et au matériel sur la signification culturelle et historique des sites de ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Experts</li> <li>• Documents</li> <li>• Enregistrements sonores</li> <li>• Cartes et images</li> </ul>

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour achever le cadre conceptuel. La liste des variables d'évaluation pour chaque secteur de préoccupation ne représente qu'une première étape. On a déjà commencé à préciser les résultats souhaités pour chaque secteur de préoccupation et les produits statistiques nécessaires pour les mesurer. On a également porté une certaine attention aux intrants. Une fois achevé, le cadre conceptuel devrait comporter les éléments de structure suivants :

- dimensions;
- secteurs de préoccupation;
- résultats;
- produits statistiques;
- intrants/traitement.

En résumé, la conception du développement choisie pour l'élaboration du cadre conceptuel a été retenue parce qu'elle permet de tenir compte de la diversité culturelle. En plus de s'inscrire dans la ligne de pensée des Maoris selon laquelle la société maorie est hétérogène, elle convient à bien d'autres égards, notamment :

- Bien qu'elle soit conçue sur le plan du développement individuel, elle peut aisément être adaptée sur le plan de la collectivité ou de la société.
- Les autres façons de concevoir le développement tiennent rarement compte de questions comme la liberté, la sécurité, le renforcement des moyens d'action et la participation.
- Elle est fondée sur les droits plutôt que sur les besoins, bien qu'elle ne néglige pas le fait que pour choisir et mener le genre de vie qu'elle souhaite, la personne doit d'abord satisfaire ses besoins essentiels.
- Elle reconnaît que le gouvernement, le reste de la société et le monde peuvent contribuer à favoriser le développement.
- Elle ne cherche pas à imposer une définition de ce qu'est une bonne vie.
- Elle convient parfaitement à une société multiculturelle.

D'ici la fin du mois de mars prochain, les consultations avec les groupes maoris seront terminées. D'ici là, aucun changement ne sera apporté au cadre conceptuel, mais il se pourrait fort bien que des changements majeurs soient apportés à l'issue de ces réunions consultatives.

## **Conclusion**

Un organisme de statistiques dont les activités dépendent du bon vouloir de la communauté dans laquelle il évolue, peut difficilement se permettre de perdre la confiance d'un ensemble de la population aussi important que le peuple maori. Cela dit, tant et aussi longtemps qu'il aura l'impression que les statistiques officielles donnent de lui une image déformée et ne lui accordent que très peu d'importance, il refusera d'accorder sa confiance. Adapter l'information statistique à la réalité maorie est, par conséquent, essentiel à l'intégrité d'un système statistique plus étendu. Les nombreux retards dans la présentation d'un cadre conceptuel dont les Maoris puissent discuter entre eux n'ont certes pas arrangé les choses.

Cependant, Statistiques Nouvelle-Zélande est en bien meilleure position pour faire face à ces questions qu'il y a dix ans. Grâce aux agents de liaison en milieu communautaire maori et au Comité consultatif maori, il a pu créer des liens importants avec les communautés maories en plus de soulever volontairement des débats statistiques avec les Maoris. Améliorer et actualiser les statistiques sur les Maoris n'a jamais été une simple question de collecte de données. Il s'agit également d'intéresser davantage la communauté aux statistiques et aux questions relatives aux statistiques et d'aider les organismes à mettre sur pied leurs propres ressources.

La présente communication expose les démarches entreprises afin de répondre aux besoins du peuple maori, le peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande, en matière de statistiques. En effet, les expériences de Statistiques Nouvelle-Zélande peuvent nous aider à comprendre les effets que peuvent avoir des statistiques inadéquates sur un peuple et pourraient s'avérer utiles pour ceux qui se trouvent dans une situation semblable.

## Bibliographie

Durie, Mason 1999, 1998 *Te Mana, Te Kawanatanga. The Politics of Maori Self Determination*, Oxford University Press.

Durie, Mason, 2000, *Citizenship, Indigeneity and The Treaty of Waitangi: Challenges to the State*, Paper for Public Service Senior Management Conference.

Brown, P.G., 1983, *An Investigation of Official Ethnic Statistics*, Occasional Paper 5, Department of Statistics, Wellington.

Brown, P.G., 1996, *Conflicts Between Innovation and Continuity: A Case Study on the Development of Ethnic Statistics in New Zealand*. Paper for Conference of European Statisticians Seminar on Official Statistics: Past and Future, Septembre 1996.

Robson, B. et Reid, P., 2001, *Ethnicity Matters: Maori Perspectives* Paper for Review of Measurement of Ethnicity.

Gardiner, G. & Bourke, E.A., *Indigenous Populations, 'Mixed' Discourses and Identities* dans *People and Place*, vol. 8, no 2, 2000.

Fitzgerald, E. 2000. *Maori in New Zealand. Identity and Diverse Realities*, Te Hoe Nuku Roa Research Team Report.

Sen, A: *Development as Capability Expansion* dans Griffith, K and Knight, J: *Human Development and International Development Strategy for the 1990s*.

Australian Bureau of Statistics, *Measuring Well Being*, Canberra, 2000.

Berger-Schnitt, R & Noll, H (2000) *Conceptual Framework and Structure of a European System of Social Indicators*, Euroreporting Working Paper n° 9.